



# SADROC



Avril 2025  
**Bulletin municipal**  
[www.sadroc.fr](http://www.sadroc.fr)





# INFORMATIONS PRATIQUES

## Sommaire

- Informations pratiques
- Numéros utiles
- Le mot du Maire
- Etat civil
- Vie municipale
- Ecole
- Compte Financier Unique
- Réalisations
- Budget principal 2025
- Syndicat des eaux
- Associations
- De tout un peu
- La vie de la commune en images

## MAIRIE

Tél : 05.55.84.51.90

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h-12h & 14h-17h  
 Mardi : 08h-12h & 14h-18h  
 Mercredi : 09h-12h & 14h-18h  
 Jeudi : 08h-12h & 14h-18h  
 Vendredi : 09h-12h & 14h-16h  
 Samedi : 10h-12h



Entretien avec Monsieur le Maire, sur rendez-vous, tous les jours à partir de 17h30, mercredi après-midi et samedi matin.

## AGENCE POSTALE

Tél : 05.55.84.51.34

### Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi : 08h45 -11h45  
 Samedi : 10h-11h30



## BIBLIOTHEQUE

### Horaires d'ouverture

Samedi : 10h-12h  
 hors jours fériés

## Photos de couverture :

Plantation de haies par les écoles - Repas des anciens - Randonnée des fours et des moulins - Arc-en-ciel sur l'église - Marché de Noël

# NUMEROS UTILES

Instance	Téléphone
Pompiers	18 ou 112 ou 114 (malentendants)
SMUR	15
Gendarmerie	17
France Services	
Perpezac-le-Noir	05 55 73 45 00
Sainte Féréole	05 55 24 36 83
Allassac	05 55 84 92 38
Mairie	05 55 84 51 90
Agence postale	05 55 84 51 34
Ecole Sadroc	05 55 84 51 87
Ecole St Bonnet	05 55 98 48 32
Ecole St Pardoux	05 55 84 50 01
Collège Allassac	05 55 84 46 00
CLSH St Bonnet	05 55 98 16 74
Assistante sociale	06 38 14 92 34
Mme Berhalon	05 19 07 81 32
Contacteur le CMS	

Instance	Téléphone
Syndicat des eaux	05 55 84 55 99
Urgences	06 07 90 97 75
Syndicat d'électrification	05 55 20 89 51
Dépannage assainissement (Agglo)	05 55 84 24 40
Dépannage Enedis	09 72 67 50 19
Routes CD19	05 19 31 19 19
Agglo de Brive	05 55 74 10 00
Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h	
Déchèterie du Gaucher	06 15 34 06 73
Pays d'Art et d'Histoire	05 55 84 95 66
SIRTOM Brive	05 55 17 65 10
Office du tourisme Brive	05 55 24 08 80
Instance d'autonomie Allassac	05 55 85 73 79

Ce bulletin a été réalisé par : Corinne Péjoine, Ginette Verlhac, Sylvie Cramier, Véronique Mounier, Jacques Labrousse, Eric Rouquier, Eliette Vignal

Directeur de la publication : Stéphane Bruxelles



## MOT DU MAIRE



Chères Sadrocoises, chers Sadrocois,

Le bulletin d'avril annonce toujours avec joie l'arrivée tant attendue du printemps et l'été qui suivra. Cette période privilégiée nous promet d'agréables journées ensoleillées, propices à savourer pleinement les joies de l'extérieur et de la nature. Vous découvrirez dans ces pages la richesse et la diversité des activités communales et associatives. Leur nombre témoigne une fois de plus du dynamisme de notre commune, qui s'efforce constamment de garantir la qualité de notre vivre ensemble.

Notre cadre de vie demeure exceptionnel et préservé, niché sur un plateau corrézien en plein essor, tout en veillant jalousement à conserver cette qualité de vie si précieuse. C'est précisément cette réflexion qui guide l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les orientations qui seront définies dans ce document s'inscriront dans un cadre légal protecteur de l'intérêt général. Elles garantiront notre qualité de vie en encadrant un développement nécessaire, mais structuré et anticipé. Cet outil d'urbanisme essentiel pour l'avenir de notre commune sera finalisé d'ici la fin de l'année. Dans un contexte mondial agité, où les turbulences politiques nationales suscitent des inquiétudes, nos communes restent un bien commun, un territoire qui appartient à chacun, un lieu de proximité qui nous protège. Continuons d'en prendre soin.

En ce début d'année, le Conseil Municipal a voté le compte financier unique et le budget. Je vous invite à prendre connaissance de la gestion saine de notre commune, caractérisée aussi par une fiscalité maîtrisée. Cette solidité financière est une véritable force, nous permettant d'aborder 2025 avec sérénité et d'engager sereinement les projets d'investissement nécessaires : entretien de la voirie, rénovation des bâtiments communaux, installation du local associatif, aménagement de parkings, installation de jeux pour enfants à l'étang, et réaménagement de la cuisine du foyer. Ces projets, mûrement réfléchis en commissions, ont été votés et bénéficient du soutien financier de l'État et des collectivités locales, pour le bien-être de tous les administrés.

Je tiens également à souligner le dynamisme de notre école. Forte de ses effectifs stables, elle est le véritable cœur de notre commune et une priorité essentielle. Elle se situe au centre des préoccupations de vos élus au sein d'un RPI qui fonctionne bien. Nous lançons cette année les diagnostics structurels de l'école, indispensables au projet de réhabilitation. Cet investissement important pour l'avenir de notre commune est une nécessité. N'oublions pas non plus le centre de loisirs, auquel la commune participe financièrement et qui offre aux familles un service de proximité précieux pour nos enfants.

Pour finir, avec le retour des beaux jours, je vous souhaite de profiter pleinement de ces moments que nous apprécions tant à cette période de l'année, et d'un bel été en perspective. Continuons d'avancer avec l'optimisme que l'avenir sera assurément meilleur !

Cordialement

Stéphane Bruxelles



## ETAT CIVIL

### Naissances :

*Nous présentons nos félicitations aux jeunes parents et souhaitons la bienvenue aux nouveaux-nés.*



Le 25 novembre 2024 : Armand, Désiré LESCALE LAJUGIE de Jean-Baptiste LESCALE et Pauline LAJUGIE, 31 route de Chantegril

Le 03 janvier 2025 : Gabriel, Adrien DRACHE de Baptiste DRACHE et Marine CHAZAL, 12 impasse du Bois Lachaux

Le 07 février 2025 : Kiara LATOUR LACHAUX de Jonathan LATOUR et Karine LACHAUX, 27 route de Bois Labrousse

Le 06 mars 2025 : Léon, Laurent, Jean MESTRE de Thomas MESTRE et Sylvie DUCHAINE, 1323 route d'Uzerche

Le 11 mars 2025 : Raphaël BUQUET de Gaëtan BUQUET et Audrey RAFFAILLAC, 1 route de la Maleyrie

Le 02 avril 2025 : Tiago, Emile, René de Loïc VALENDUC et Céline FERREIRA, 4766 route d'Uzerche

### Mariages :

*Nous présentons nos félicitations aux jeunes mariés avec tous nos vœux de bonheur.*



Le 07 décembre 2024 : Sébastiano, Stanislas RINALDI et Monique Isabelle VIDALIE, 14 route de Mons

### Décès :

*Nous présentons nos sincères condoléances et sentiments de sympathie aux familles éprouvées.*

Le 05 novembre 2024 : Odette Antoinette Julie SIMON épouse VALADAS, domiciliée 5 route de la Rue, 91 ans

Le 23 novembre 2024 : Alain Waldeck Marcel MARCHAND, domicilié 1 chemin du Moulin, 69 ans

Le 05 décembre 2024 : Charles Pierre VALADAS, domicilié 5 route de la Rue, 94 ans

Le 14 janvier 2025 : Marie Pierre NOUAILLE épouse POMMIER, domiciliée 13 lotissement les Vergnes, 62 ans

Le 22 février 2025 : Eric ROUZIER, domicilié 2248 route d'Uzerche, 63 ans



---

## DEMOGRAPHIE 2024

Naissances : 7

Mariages : 5

Décès : 11

---



## URBANISME 2024

. **Certificats d'urbanisme informatifs** : 53

. **Certificats d'urbanisme opérationnels** : 15

. **Déclarations Préalables** :

Transformateur électrique : 1

Division en vue de construire : 1

Panneaux photovoltaïques : 13

Pergola : 2

Piscine : 4

Abri de jardin : 1

Remplacement de fenêtres : 2

Pose de portail et portillon : 1

. **Permis de Construire** :

Maison individuelle : 5

Carport : 2

Appentis : 1

Bâtiment agricole : 1

Terrasse couverte non fermée : 1

Rénovation maison : 1

Hangar de stockage : 2

Extension maison individuelle : 1

Fermeture d'un porche : 1

Bâtiment modulaire pour associations : 1



## VIE MUNICIPALE

### **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sadroc - avancement**

La première étape consistant en la réalisation du diagnostic de territoire a été présentée aux Personnes Publiques Associées. Elle a permis notamment de faire un état des lieux complet de l'activité agricole sur la commune (réunion et entretiens individuels avec les agriculteurs exploitants), d'analyser l'évolution socio-économique du territoire ou encore de dresser ses caractéristiques paysagères.

Depuis l'automne 2024, la commune se penche sur la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui est le document cadre du PLU. Il permettra de définir des grandes orientations de développement et de protection à l'échelle communale, un scénario d'évolution démographique en phase avec les tendances constatées et compatible avec les documents supra-communaux en vigueur (SRADDET<sup>1</sup> Nouvelle-Aquitaine, SCOT<sup>2</sup> Sud Corrèze, PLH<sup>3</sup> de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, ...). Ce document a pu être enrichi des idées et remarques que vous avez fait remonter dans le cadre du questionnaire mis en ligne, ce dont nous vous remercions.

Ce document a été présenté aux Personnes Publiques Associées le 16 Avril.

Il est ensuite prévu de vous restituer le travail accompli dans le cadre d'une réunion publique d'information et d'échanges qui se déroulera le 22 mai 2025 à 18h30 au foyer communal. Elle permettra également de présenter le cadre réglementaire dans lequel le Plan Local d'Urbanisme doit être réalisé.

Une nouvelle phase de concertation et d'information sera réalisée dans l'été, avec la mise en place de permanences en mairie, en présence des élus de la commission et du bureau d'études, permettant la consultation des projets de pièces réglementaires du PLU (règlement, zonage et Orientations d'Aménagement et de Programmation).

### ***ZOOM sur les autorisations d'urbanisme et la transition Carte Communale/PLU :***

Nous attirons votre attention sur le fait que la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est aujourd'hui une nécessité compte tenu de l'ancienneté de la Carte Communale qui ne répond plus aux exigences réglementaires du Code de l'Urbanisme. Ce futur document aura néanmoins un impact sur les surfaces constructibles définies aujourd'hui.

Ainsi, nous souhaitons vous rappeler les durées de validité des autorisations d'urbanisme et les effets que pourra avoir la mise en application du futur PLU sur ces dernières :

Type	Durée de validité	Cristallisation des droits	A l'approbation du PLU
Certificat d'urbanisme	18 mois, prorogeable par période de 1 an <u>si les règles d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes applicables au terrain n'ont pas changé.</u>	18 mois à compter de la délivrance du certificat d'urbanisme sauf dans les cas suivants : - Changement de règles concernant la sécurité et la salubrité publique - Si le CU est suivi d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire et que les conditions permettant d'opposer un sursis à statuer (cf zoom ci-après) sont réunies à la date de délivrance du CU.	Aucune prorogation possible des CU délivrés dans le cadre de la carte communale, que le terrain reste constructible ou non.

<sup>1</sup> Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

<sup>2</sup> Schéma de Cohérence Territoriale

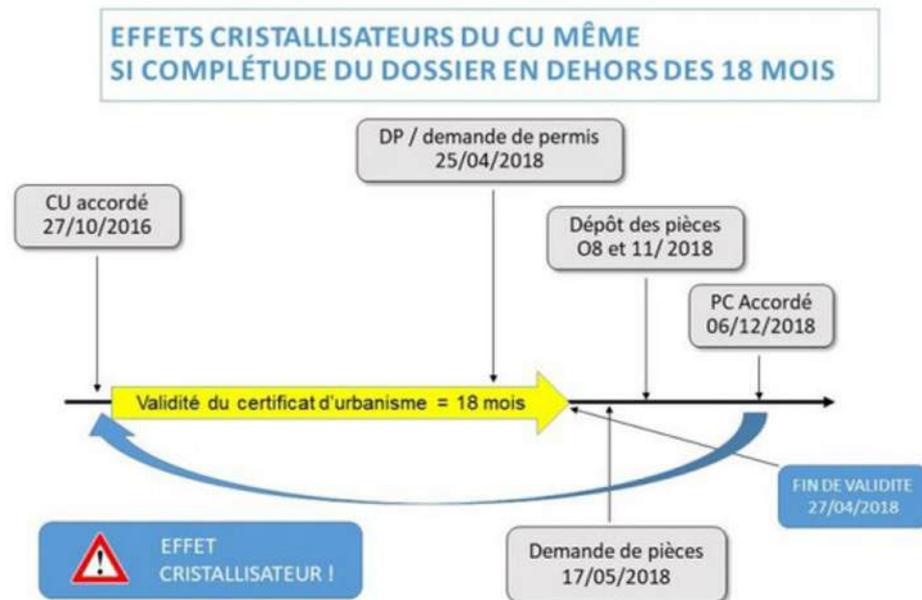
<sup>3</sup> Programme Local de l'Habitat



## VIE MUNICIPALE

Type	Durée de validité	Cristallisation des droits	A l'approbation du PLU
Déclaration préalable	3 ans, prorogeable deux fois 1 an <u>si les règles d'urbanisme n'ont pas changé.</u>	<b>Uniquement dans le cas de la déclaration préalable de division :</b> Droits à construire cristallisés pendant 5 ans à condition qu'il y ait division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contiguës ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis.	<b>Si PC ou DP délivré dans le cadre de la carte communale, pas de prorogation/demande de modification possible si le projet est situé dans une zone du PLU interdisant le projet (terrain constructible basculant en zone Agricole ou Naturelle notamment)</b>
Permis de construire / Permis d'Aménager	Rappel : il faut que les travaux commencent dans la période de validité sans s'interrompre pendant plus d'un an consécutif.	La cristallisation court à compter de la réalisation de la division (transmission de la Déclaration Attestant l'Achèvement de la Conformité des Travaux)	

Pour exemple :



### ZOOM sur le sursis à statuer :

Le sursis à statuer est une procédure permettant à la mairie de suspendre temporairement l'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Cette suspension doit être justifiée par des raisons d'opportunité ou de conformité avec le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

Le sursis à statuer ne constitue ni une décision négative, ni une décision positive. Il permet à l'administration de ne pas appliquer la règle en vigueur au moment où elle est saisie pour pouvoir appliquer plus tard la règle future, qui, le cas échéant, pourra interdire l'opération pourtant permise par les textes lorsqu'elle est envisagée. Il concernera les demandes d'autorisation portant sur des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU, dès lors qu'a lieu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (Article L.153-11 du Code de l'Urbanisme).

La décision définitive doit être connue dans les deux ans suivant la mise en œuvre du sursis à statuer. Passé ce délai, la commune devra statuer sur la demande (accord ou refus).



## VIE MUNICIPALE



### Repas des anciens

Le repas des aînés a eu lieu le samedi 30 novembre à la salle communale en présence des élus. La Maison Baron d'Uzerche nous a régalés. L'animation a été assurée par Madame Martine Boutte-my.

L'après midi s'est clôturée par la visite du marché de Noël.



### Vœux au personnel communal

L'équipe municipale a tenu à remercier le personnel communal pour son implication pour la commune par un apéritif dinatoire au cours duquel un colis a été remis à chacun.



### La cantine

La cantine a été rénovée pour plus d'hygiène et de sécurité. Les étagères bois ont laissé place à une armoire inox. Les plans de travail, l'évier et le lave-vaisselle ont été rehaussés pour plus d'ergonomie. Une cellule de refroidissement est mise en service de façon à minimiser le risque de contamination bactérienne, obtenir une meilleure conservation et ainsi réduire le gaspillage.

10 723 repas ont été servis en 2024.

Les objectifs de la loi Egalim sont largement atteints : 62 % de produits Egalim, dont 20,84 % de bio, 17 % de produits locaux, 15 % de produits prenant en compte les externalités environnementales, 8 % de pêche durable, 1,23 % de label de qualité.

La collation du matin est composée à 100 % de produits bio et locaux.

Mme Valenduc a pris son congé maternité. Mme Andrieux s'est rapidement adaptée et assurera son remplacement jusqu'aux vacances d'été.



### Panneau à l'étang des Faures

Posé en début d'année 2025 à l'étang des Faures, ce panneau d'information permet de rappeler toutes les autorisations et interdictions pour l'utilisation de l'étang communal. De nombreuses informations utiles sont données, tout comme le règlement du site. Les barrières de protection sur la digue ont été changées et remises à neuf. Les dernières avaient fait leur temps. Pour finir, les emplacements du nouveau parking ont été matérialisés courant avril par le personnel communal.



## VIE MUNICIPALE



### **Bibliothèque**

La réunion de début d'année a permis de constater la fréquentation toujours régulière de notre bibliothèque.

Les lectures d'Aurore font la joie des plus jeunes et de leurs parents.

De nouveaux livres ont fait leur apparition en rayon, pour tous les âges, notamment pour les ados.

Sans oublier le prêt de livres aux enfants de l'école, toutes les 3 semaines environ.



### **Qui a renversé les barrières du pont de Louvadour ? Incivilités... suite**

Les barrières du pont de Louvadour ont été gravement endommagées par un chauffeur de camion aperçu, mettant en péril la sécurité des usagers de ce pont. Bien entendu, aucun signalement n'a été fait par le responsable. Pour couronner le tout, la commune a posé des panneaux amovibles lors de la mise en sécurité du pont, marqués et identifiables. A peine mis en place ceux-ci ont été... volés !!!

Les barrières vont être changées afin de garantir la sécurité lors du franchissement. Coût total de l'opération respectant les normes en vigueur de circulation : 9 188 € HT à la charge de la commune.

Pour rappel, cette route communale est limitée en largeur (2,7 m) et en tonnage (3,5 T) par arrêté municipal des communes de Sadroc et de Saint-Pardoux-l'Ortigier. Tout contrevenant identifié fera l'objet d'une plainte en Gendarmerie.



### **Départ de Madame Céline Rio**

Les membres du Conseil Municipal ainsi que le personnel communal, se sont retrouvés pour rendre chaleureusement hommage à Madame Céline Rio à l'occasion de son départ de la commune de Sadroc. En effet, après 18 ans au service des administrés et de nombreuses missions remplies avec sérieux et professionnalisme, Madame Rio quitte la commune, non sans peine, pour prendre un emploi de secrétaire à plein temps au Syndicat des eaux de Perpezac-le-Noir. Madame Rio était déjà en poste à mi-temps sur cet emploi et s'est vue offrir la possibilité d'accéder à un temps plein, ce qui sera facilitateur pour son quotidien professionnel et lui permet une belle montée en compétences. Monsieur le Maire, Stéphane Bruxelles, a rappelé l'ensemble de sa carrière à Sadroc et tous les postes qu'elle a occupés : secrétariat de Mairie, surveillance et service à la cantine scolaire, gestion de l'Agence Postale communale qui fait partie des agences les plus dynamiques de la Corrèze. Il a également rappelé toutes les qualités humaines et professionnelles de Madame Rio et combien toutes les personnes présentes, tout comme les administrés et enfants de l'école, lui témoignaient leurs remerciements. Madame Rio a remercié les administrés, les élus ainsi que ses collègues pour toutes ces années passées à leurs côtés.

Nous souhaitons une belle continuation à Madame Rio, appréciée de tous.



### **Remplacement à l'Agence Postale**

Madame Marie Vilain, remplace Madame Rio à compter du mardi 1er avril à l'Agence Postale après une formation sur site de 15 jours et le tuilage de Madame Rio. Madame Vilain, en contrat avec la commune pour 11h hebdomadaires, passe donc sur un emploi à 25h hebdomadaires.





## VIE MUNICIPALE

### Pose de barrières à l'église

Les anciens tuyas devenant malades et défraîchis, la commission fleurs a décidé de les arracher et de poser des barrières de sécurité en accord avec celles du parking des camping-cars. Le lieu a été réengazonné et un banc sera posé pour profiter d'un des plus jolis panoramas sur le bourg.

### Abattage et plantation au cimetière

La haie de tuyas du fond du cimetière n'ayant jamais été taillée, l'ampleur de ses branches ainsi que la hauteur des arbres étaient devenues trop importantes. La commune a donc fait procéder à leur abattage. Une nouvelle haie basse a été replantée et sera désormais plus facile d'entretien.

### Stèle des pompiers à Allasac

Cérémonie de la Sainte Barbe et des 95 ans du centre d'Allasac remarquablement organisée le 17 janvier, par les pompiers d'Allasac sous la houlette de l'adjutant Fornassier et de son adjointe. Une magnifique stèle financée par les communes d'Allasac, Estivaux, Sadroc, St Bonnet l'Enfantier, Saint Viance et Voutezac a été inaugurée en la circonstance. A souligner des interventions en hausse de 30% et 11 nouvelles recrues de Pompiers volontaires cette année grâce au travail mené avec le SDIS.

Un grand merci à tous les sapeurs-pompiers et leurs familles pour leur engagement.



### Réunion cantonale

Au tour du canton d'Allasac de se réunir à Orgnac-sur-Vézère à l'occasion de la réunion cantonale.

En ce début avril, dernière ligne droite des réunions cantonales pour Pascal COSTE accompagné ce jeudi de Patricia Buisson et Didier Marsaleix, conseillers départementaux du canton d'Allasac.

La journée s'est ouverte par les visites de 2 belles exploitations agricoles, représentant la diversité et la qualité de l'agriculture corrézienne, avant la découverte de l'église d'Orgnac-sur-Vézère et sa place, l'ensemble restauré avec le soutien du Département. L'après-midi fut consacrée à un temps de travail avec les Maires du canton. L'occasion pour Patricia Buisson et Didier Marsaleix de présenter les principales actions du Département dans le canton : entretien du collège qui a bénéficié d'importants travaux en 2023, déploiement de la fibre avec un taux de raccordement de 74% sur ce secteur ou encore aides aux communes qui ont permis de soutenir plus de 11 millions d'euros de travaux.



En soirée, les habitants étaient invités à la salle polyvalente pour une réunion publique ouverte à tous.

### Commission bâtiment

De nombreux projets sont en cours, d'autres à l'étude.

La construction du local associatif sur le site du Stade a commencé. La pose de structures préfabriquées a été réalisée le mardi 29 avril.

Le local Ado, route des Acacias, va être réaménagé de façon à accueillir au rez-de-chaussée un cabinet infirmier dès le mois de juillet. L'étage du bâtiment sera transformé en espace de co-working. Plusieurs bureaux indépendants équipés de la fibre pourront être proposés à la location.

La toiture de la grange Barret va être entièrement recouverte d'ardoises.

Les différents diagnostics nécessaires préalablement à une restauration sont lancés au niveau des bâtiments scolaires. Les résultats pourraient éventuellement orienter notre choix entre restauration ou construction d'une nouvelle école.

Une étude est confiée au cabinet Dejante afin de réaménager l'espace cuisine et toilettes de la salle des fêtes qui est maintenant vieillissant et peu fonctionnel.

A l'étang des Faures, un espace de jeux pour les enfants en bas âge va être créé avec de nouvelles installations respectant les normes de sécurité.

Une piste de BMX destinée aux plus grands reste également à l'étude.



# VIE MUNICIPALE - SIRTOM

## La tarification



### OBJECTIF : RÉDUIRE SES DÉCHETS

L'essentiel est de moins sortir ses déchets en présentant un contenant plein et en orientant la plus grande part vers d'autres destinations : tri, compostage, apport en déchèterie, don, revende...

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative tient compte de la production réelle de déchets des foyers et permet ainsi de mesurer sur la cotisation, les effets du geste de tri réalisé d'une année sur l'autre.

Elle comprend 2 parts :

- Une part fixe calculée sur la base imposable du logement
- Une part incitative calculée en fonction de la production réelle d'ordures ménagères selon 2 paramètres :

### LE VOLUME DU CONTENANT UTILISÉ

(d'où l'importance de sortir son contenant plein)

- Le bac : 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L
- La trappe de la colonne enterrée ou semi-enterrée : 50 L ou 100 L
- Les sacs rouges post-payés : 30 L, 50 L ou 100 L

### LE NOMBRE DE PRÉSENTATIONS

- Levée du bac, comptabilisée avec la puce intégrée
- Ouverture de la trappe de la colonne comptabilisée avec le badge
- Retrait des sacs rouges post-payés, conditionnés en rouleau de 25 sacs

Un prix au litre, fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM, est appliqué et permet de calculer la part incitative.

Le montant de la part incitative est le produit du tarif voté (0,03165 € en 2025) par le volume collecté (de l'année précédente).

**CALCUL DE LA PART INCITATIVE**  
= volume du contenant X nombre de présentations X prix au litre

### EN BREF

- La tarification incitative est calculée en fonction de la production réelle des ordures ménagères collectées en année n-1
- Sortez votre contenant plein !
- Réalisez toutes vos démarches (changement de volume, bac cassé, demande de badge...) sur [www.sirtom-region-brive.net](http://www.sirtom-region-brive.net) rubrique «vos services/demandes en ligne»

**Dépôt aux colonnes d'ordures ménagères = -20% sur le prix au litre en vigueur**

Pour accompagner le passage de la collecte des ordures ménagères à la quinzaine, dû au faible taux de présentation des bacs marron, le SIRTOM poursuit le déploiement des points d'apport volontaire qui constituent un deuxième exutoire et un service nouveau accessible 24h/24 et 7j/7.



Ils permettent de trier les emballages, le verre, les déchets alimentaires et les ordures ménagères.

Depuis janvier 2025, le SIRTOM incite les usagers à utiliser ces colonnes pour déposer leurs déchets et plus particulièrement les ordures ménagères.

En vous rendant à une colonne d'ordures ménagères, nous appliquons une réduction de 20% sur le prix au litre en vigueur, à chaque utilisation. Nous vous rappelons que la comptabilisation s'effectue avec un badge nominatif. Il permet de déverrouiller le tambour de la colonne.

**COLLECTE D'UN BAC 180 L** COMPARATIF

180 L x 0,03165 € = 5,69 €

**APPORT AUX COLONNES** avec 4 sacs de 50 L → 200 L x 0,03165 € = 6,33 €

**APPLICATION DE -20% = 5,06 €**

### Projection des tarifs par type de contenants avec le prix au litre 2025

Mode de collecte	Contenants	Coûts 2025
Collecte en porte à porte	1 bac OM 120L	3,79 €
	1 bac OM 180L	5,69 €
	1 bac OM 240L	7,59 €
Apport aux colonnes	1 bac OM 360L	11,39 €
	1 bac OM 770L	24,37 €
	1 rouleau de 25 sacs rouges post-payés 30L	23,73 €
	1 rouleau de 25 sacs rouges post-payés 50L	39,56 €
	1 rouleau de 25 sacs rouges post-payés 100L	79,12 €
	1 ouverture tambour OM 50L avec badge	1,26 €
	1 ouverture tambour OM 100L avec badge	2,53 €

### FACTURATION

- Mise en application dès 2025 sur vos apports 2024
- Maintien de cette réduction les années suivantes

### \*Pour obtenir un badge gratuit (identique pour la colonne des restes de repas) :

- Remplissez le formulaire via le site internet [www.sirtom-region-brive.net](http://www.sirtom-region-brive.net) rubrique vos services / demandes en ligne
- Présentez-vous à l'accueil du SIRTOM - av du 4 juillet 1776 à Brive, de lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- Par mail à [sirtom@sirtom-brive.fr](mailto:sirtom@sirtom-brive.fr)
- Contactez-nous au **N°Vert 0800 204 054**



### VOUS ÊTES LOCATAIRE ?

- C'est au propriétaire de faire la demande du badge
- Restitution du badge avec la remise des clés si l'état des lieux sortant

Seul le renouvellement du badge, en cas de perte, vous sera facturé 10€.

[www.sirtom-region-brive.net](http://www.sirtom-region-brive.net) Sirtom de la Région de Brive N°Vert 0800 204 054



[www.sirtom-region-brive.net](http://www.sirtom-region-brive.net)

Sirtom de la Région de Brive

N°Vert 0800 204 054

## Implantation de colonnes enterrées en apport volontaire.

Prochainement des colonnes enterrées équivalentes à des conteneurs à ordures de très grand volume vont remplacer les colonnes aériennes encombrantes et peu esthétiques sur les sites du stade et dans le bourg. Sur les deux sites, ces colonnes en apport volontaire recevront les ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables, le verre, et seulement au stade les papiers et journaux. Elles seront réservées à chaque foyer sadochois muni d'un badge délivré gratuitement par le Sirtom. L'accès se fera 24h sur 24h et sera adapté aux personnes à mobilité réduite.

La mise en place de ces points d'apport volontaire ne se substitue pas à la collecte en porte à porte qui continue à s'effectuer selon les mêmes modalités tous les lundis sur tout le territoire communal.

Les personnes préférant utiliser ces bornes bénéficieront d'une réduction de 20% sur le volume facturé et la tarification incitative s'appliquera sur le même principe. La gratuité du tri continue.

Dès leur installation, des brochures explicatives relatives à l'utilisation, au fonctionnement, à la tarification seront à votre disposition en mairie, sur facebook ou dans le bulletin municipal. Le Sirtom mettra à disposition des sacs de transport pour le verre et le tri.

Ce dispositif apporte plus de souplesse dans la gestion des déchets, du tri, plus de respect pour l'environnement, plus de propreté en comptant sur le civisme de chacun.



## VIE MUNICIPALE - Devoir de mémoire

### Intervention du Comité des Martyrs de Tulle

Dans le cadre du devoir de mémoire, Gilles Chavant et Danièle Delord donneront une conférence au foyer de Sadroc le jeudi 5 juin à 19h00. Un apéritif sera offert par la mairie à l'issue de la conférence.

N'hésitez pas à réserver vos places auprès du secrétariat de mairie.



### Cérémonies des 8 mai et du Malpas

La cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 se déroulera le jeudi 8 mai 2025 à 11H au monument aux morts, place de la mairie.

La cérémonie d'hommage à Léon Mounié se déroulera le samedi 07 juin au Malpas à partir de 18h. Ces cérémonies sont ouvertes à tous et seront suivies d'un vin d'honneur.



## ECOLE

### Toujours de nombreuses activités pour les enfants de l'école



En janvier : Représentation théâtrale par le Bottom théâtre de Tulle



### En février : Le bourg au fil de l'eau pour la classe de CE2





## ECOLE



### **En février : Plantations de haies**

Au cours de 2 belles journées ensoleillées, les enfants de l'école ont participé à la plantation de 1600 mètres de haies.

Cette activité a été réalisée dans le cadre de l'aménagement des zones naturelles agricoles pour la biodiversité et la petite faune et était animée par Laura conseillère forêt et agroforesterie à la chambre d'agriculture.



### **En avril : Classe découverte sur l'île d'Oléron pour les CM1 et CM2 et participation à la quinzaine de l'orientation pour les CE2 et CM2**



Sortie vélo en prévision de la classe découverte.

Du 7 au 11 avril, les enfants de CM1 et de CM2 sont partis à La Martière sur l'île d'Oléron. Au programme de la semaine, découverte du milieu marin et du patrimoine oléronais mais également apprendre à vivre ensemble et développer son autonomie au quotidien. Sous un temps splendide, de nombreux thèmes ont été abordés comme la faune et la flore du bord de mer, le fonctionnement des marais salants, l'ostréiculture...



Les enfants ont également visité le phare de Chassiron, la citadelle du Château d'Oléron...

Une semaine qui restera longtemps dans les mémoires !





## ECOLE



Le 14 avril, sur le domaine de Sédières, la matinée était consacrée à des ateliers pour apprendre à se repérer et à s'orienter avec une carte. L'après-midi, toutes les classes présentes ont participé à une course d'orientation.



### Conseil d'école

Le dernier Conseil d'école s'est déroulé le jeudi 13 mars à Saint-Pardoux-l'Ortigier, qui recevait les trois écoles du RPI Sadroc, Saint-Bonnet-l'Enfantier et Saint-Pardoux-l'Ortigier en présence des enseignants, des parents délégués et des élus des trois communes. L'occasion de faire le point sur les effectifs des écoles pour la prochaine rentrée, des actions et des sorties pédagogiques faites et à venir, des travaux réalisés par les trois municipalités. Les débats y sont constructifs dans une ambiance de travail sereine à destination des enfants des écoles.

C'est un moment important du temps scolaire qui permet de faire un bilan de fonctionnement pour les écoles et le bien-être des enfants et des personnels.



### ALSH – Couleurs loisirs

Depuis le mois de septembre 2024, le centre de loisirs ALSH – Couleurs loisirs est repassé sous compétence communale par suite du vote en ce sens de l'Agglo de Brive.

La commune de Sadroc participe au fonctionnement financier de ce centre de loisirs en reversant la totalité de l'attribution de compensation perçue de l'agglo de Brive, soit la somme de 53 000 €.

Une commission se réunit désormais plusieurs fois par an afin de travailler sur l'organisation du centre et également la maîtrise des coûts qui peuvent se révéler vite très importants sans une gestion rigoureuse.

Le programme du centre est disponible pour chaque période de vacances scolaires. Nous ferons un relais sur le site de la commune également.

Les familles peuvent se renseigner au 05.55.98.48.75.



# COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

## Sections fonctionnement et investissement

SECTION FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficit en €	Recettes ou excédents en €
Résultats reportés		390 705,68 €
Opérations de l'exercice	500 740,03 €	682 446,21 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>572 411,86 €</b>

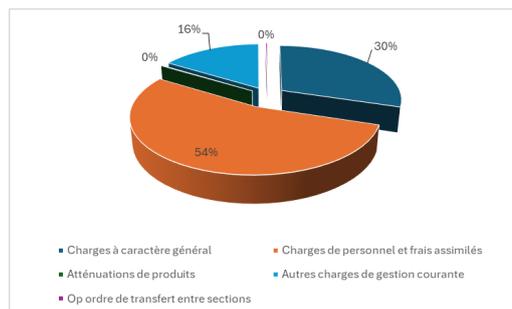
SECTION INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit en €	Recettes ou excédents en €
Résultats reportés		519 205,70 €
Opérations de l'exercice	255 097,33 €	147 819,29 €
Restes à réaliser	158 406,85 €	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>253 520,81 €</b>

L'ensemble du Compte Financier Unique est donc excédentaire pour l'année 2024 à hauteur de **825 932,67 €**, reportés au budget 2025.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 255 097,33 €. Elles ont été subventionnées à hauteur de 91920 € réparties entre l'Etat, le CD19 et le Fonds de Soutien du Territoire (FST) de l'Agglo de Brive. Le CD19 étant le plus gros financeur de la commune en subventions.

## Dépenses de Fonctionnement 2024

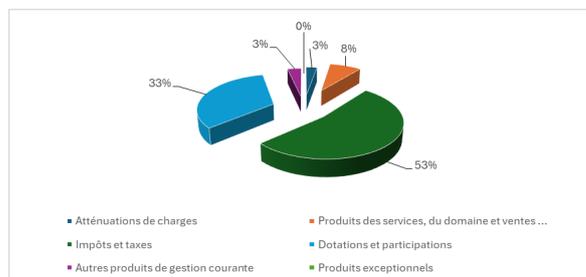
011	Charges à caractère général	149 878,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	269 884,38
014	Atténuations de produits	893,00
	Autres charges de gestion courante	78 857,37
042	Op ordre de transfert entre sections	1 226,67



Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées avec sérieux et une bonne anticipation sur l'année budgétaire.. Les circuits courts restent privilégiés. L'ensemble des charges de fonctionnement se doit d'être maîtrisé afin de conserver une gestion saine et durable pour la commune. Pas de grosses dépenses inattendues pour cette année 2024.

## Recettes de Fonctionnement 2024

013	Atténuations de charges	19 325,67
70	Produits des services, du domaine...	53 977,97
73	Impôts et taxes	365 798,77
74	Dotations et participations	218 765,91
75	Autres produits de gestion courante	24 329,89



Les pôles de recettes se ventilent sur les impôts et taxes, les dotations et participations de l'Etat, l'attribution de compensation de l'Agglo de Brive augmentée cette année de la part pour le financement du CLSH de Saint-Bonnet-l'Enfantier. Cette année encore la commune a pu bénéficier de la dotation de solidarité rurale cible reconduite. A noter que les bases d'imposition augmentent cette année de 3,5% sur le foncier bâti. Ces augmentations, décidées par l'Etat, sont indépendantes des décisions prises et votées par le conseil municipal.



# REALISATIONS

## Réalisations 2024

Les dépenses d'investissement liées aux travaux se répartissent de la façon suivante :

- Travaux de voirie 2024 :  
Route de la Chanal – VC14, Route des Plats – VC17, Route de la Besse – VC3, Route de la Martinerie – VC18, Route des Pougues – VC9, Route du Peuch – VC6, Route du Moulin du Peuch – VC6.1, Route du Breuil – VC9, Route de Louvadour – VC8, Route de Lachaux – VC10
- Aménagement du Parking à l'étang des Faures
- Rénovation énergétique logement ouest école
- Poursuite des travaux dans le cadre du PLU
- Pose de rideaux occultants pour l'école
- Achat de matériel pour aménagement de la cantine scolaire : armoires inox, cellule de refroidissement
- Changement poste informatique – Poste secrétaire
- Achat d'un lève palette pour le tracteur communal
- Travaux de réfection du monument aux morts
- Pose d'un panneau d'information à l'étang des Faures
- Achat de petits matériels : tronçonneuse, souffleur, tables, bancs

---

## Travaux prévus pour 2025

La commune poursuit ses investissements en 2025 avec notamment :

- Travaux de voirie : avec notamment des reprises sur les routes
- Aménagement d'un parking au stade à côté du local associatif
- Réalisation d'un local associatif
- Diagnostic du bâtiment de l'école en cours
- Dernière phase de la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune
- Rénovation de la cuisine et des toilettes de la salle des fêtes
- Couverture d'une grange communale
- Travaux électriques : mise aux normes générale : étang des Faures, éclairage extérieur de l'église, école
- Changement du matériel informatique du poste de secrétaire
- Achat de matériel : étagères inox et cellule de refroidissement à la cantine, panneau à l'étang, barrières au pont de Louvadour,
- Pose de colonnes enterrées au stade et dans le bourg
- Pose de jeux pour enfants à l'étang des Faures
- Rénovation de l'ancien local ado pour un cabinet infirmiers et des bureaux



# BUDGET PRINCIPAL 2025

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

## FONCTIONNEMENT

		oo2	Excédent de fonctionnement n-1	572 411,86	
11	Charges à caractère général	217 000,00	13	Atténuations de charges	1 000,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	335 500,00	70	Produits des services, du domaine et ventes ...	43 000,00
14	Atténuations de produits	1 500,00	73	Impôts et taxes	375 000,00
65	Autres charges de gestion courante	139 500,00	74	Dotations et participations	158 720,00
67	Charges exceptionnelles	231,86	75	Autres produits de gestion courante	95 600,00
Total des opérations réelles		694 231,86	Total des opérations réelles		1 245 731,86
<b>23</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>550 000,00</b>			
42	Op ordre de transfert entre sections	1 500,00	42	Op ordre de transfert entre sections	0,00
Total des dépenses de fonctionnement		<b>1 245 731,86</b>	Total des recettes de fonctionnement		<b>1 245 731,86</b>

## INVESTISSEMENT

RAR					
Dép	Restes à Réaliser	158 406,85	oo1	Résultat Reporté	411 927,66
21	Immobilisations corporelles	77 000,00	13	Subventions d'investissement (hors 138)	
23	Immobilisations en cours	759 020,81	10	Dotations, fonds divers et réserves	29 000,00
			165	Dépôts et cautions	2 000,00
Total des opérations réelles		994 427,66	Total des opérations réelles		442 927,66
			<b>21</b>	<b>Virement de la section fonctionnement</b>	<b>550 000,00</b>
40	Op ordre de transfert entre sections	0,00	40	Op ordre de transfert entre sections	1 500,00
Total des dépenses d'investissement		<b>994 427,66</b>	Total des recettes d'investissement		<b>994 427,66</b>

## TARIFS COMMUNE DE SADROC 2024

LOCATION DU FOYER	
Habitants de la commune (Week-end)	100,00 €
Forfait chauffage (1er novembre au 31 mars)	25,00 €
Associations de la commune	Gratuit
Caution ménage	200,00 €
Caution dégats matériels	600,00 €
LOCATION DU COURT DE TENNIS	
Carte annuelle jeune (-18 ans)	25 €
Carte annuelle adulte	50 €
Carte annuelle famille	70 €
Carte mensuelle juin, juillet, aout, septembre individuelle / couple	30 / 35 €
Ticket horaire du court (simple ou double)	10 €
Licence adulte	32 €
Licence jeune	22 €
PECHE A L'ETANG DES FAURES	
Carte annuelle adulte	50 €
Ticket journalier adulte	5 €
Ticket journalier enfant (8 à 12 ans)	3 €
Enfant jusqu'à 8 ans	Gratuit

CANTINE SCOLAIRE	
Tarif enfant	3,10 €
Tarif adulte	5,50 €
GARDERIE SCOLAIRE	
1er et 2ème enfant de la même fratrie/soir	1,00 €
3ème enfant et suivant de la même fratrie/soir	0,50 €
BIBLIOTHEQUE	
Habitants de la commune et enfants du RPI	Gratuit

CIMETIERE ET COLOMBARIUM - Concession 50 ans	
Ancien cimetière	
Concession simple 1,20 m x 2,50 m	100,00 €
Concession double 2,40 m x 2,50 m	200,00 €
Nouveau cimetière	
Concession simple 1,20 m x 2,50 m	150,00 €
Concession double 2,40 m x 2,50 m	300,00 €
Mini concession 1 m x 1,50 m	75,00 €
Case colombarium	500,00 €



## SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE PERPEZAC LE NOIR

### **Rappel ...**

Le Syndicat des Eaux de la Région de Perpezac Le Noir fut créé en 1973 sous l'impulsion des Maires des six communes fondatrices : Messieurs René Fronty (Perpezac-le-Noir), Théophile Antignac (Saint Bonnet l'Enfantier), André Simonot (Sadroc), Francis Rougerie (Vigeois), Louis Peuch (Estivaux), et Henri Dumont (Saint Pardoux l'Ortigier).

Durant l'année 2024, nous nous sommes investis pour conserver et consolider notre Syndicat. Aussi, l'année 2025 est-elle synonyme de nouveaux défis et de nouvelles opportunités pour notre Syndicat.

Depuis le 01 janvier 2025, le Syndicat s'est agrandi avec deux communes supplémentaires : la commune d'Orgnac sur Vézère et l'ex commune de Saint-Ybard, désormais Les Trois Saints – Saint-Ybard ».

Nous avons en charge la gestion technique et la gestion comptable de ces communes entrantes.

Cependant, les communes d'Orgnac sur Vézère et l'ex commune de Saint-Ybard sont autonomes concernant la production d'eau potable et fin d'année 2025 ou début 2026, nous allons également récupérer la totalité des abonnés de Vigeois dans les mêmes conditions.



### **Ce regroupement est très important pour l'avenir !**

Une nouvelle compétence vient s'ajouter à notre syndicat des eaux : l'assainissement collectif pour les communes entrantes, Orgnac Sur Vézère et la commune de Les Trois Saints – Saint-Ybard et en fin d'année ou début 2026 la commune de Vigeois dans son ensemble.

A ce jour, les compétences de notre Syndicat des eaux de Perpezac Le Noir sont :

- l'eau potable ;
- les hydrants (bouches et poteaux d'incendie) ;
- l'assainissement collectif des communes entrantes, Orgnac sur Vézère et Saint-Ybard.

### **Évolution de notre Syndicat des Eaux concernant les abonnés et les compteurs d'eau potable :**

Pour la fin de 2024, nous avons environ 2100 compteurs répartis comme suit :

- Perpezac Le Noir 741 compteurs ce qui représente 30,81% de la production totale ;
- Vigeois (seulement 4 villages) 26 compteurs représentent 2,28 % de la production totale ;
- Sadroc 542 compteurs représentent 24,70 % de la production totale ;
- Saint Bonnet L'Enfantier 229 compteurs représentent 10,49% de la production totale ;
- Saint Pardoux L'Ortigier 313 compteurs représentent 10,86 % de la production totale ;
- Estivaux 247 compteurs représentent 9,70 % de la production totale ;
- SUEZ (abonnés Donzenac) 2 compteurs représentent 11,16 % de la production totale.

### **Évolution avec les communes entrantes pour l'année 2025/2026 :**

- Vigeois en prenant la totalité de la commune soit 779 compteurs ;
- Orgnac sur Vézère 242 compteurs ;
- et les trois Saints mais en ne prenant que l'ex commune de Saint Ybard 492 compteurs.

Au total 3613 compteurs soit une augmentation de 72% ce qui devrait nous **permettre d'envisager un avenir plus serein ...**



## SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE PERPEZAC LE NOIR

### **En 2024 de gros travaux et investissements ont été réalisés :**

- tout d'abord, la rénovation et la modernisation du château d'eau de Perpezac-le-Noir, la totalité des conduites intérieures ont été remplacées, et pour l'extérieur il a été entièrement nettoyé et repeint avec de nombreuses reprises de bétonnage sur la structure extérieure ; mais le plus important et le plus onéreux a été la réalisation d'une cuve INOX en lieu et place de l'ancienne cuve en résine Epoxy qui devenait trop instable (dégradation de la résine). Le montant de cette rénovation et de cette modernisation s'élève à 364 000 Euros TTC, le Syndicat n'a perçu aucune subvention ;
- d'autre part, nous avons modernisé notre réseau en remplaçant une vieille conduite en fonte de Perpezac-le-Noir allant du château d'eau jusqu'à la route du Mas du bois située sur la Route Départementale, nous avons profité de l'enfouissement des lignes EDF et fibre optique pour remplacer notre conduite simultanément, pour diminuer les coûts et ne pas refaire la chaussée plusieurs fois.

J'en profite pour remercier Monsieur le Maire de Perpezac-le-Noir pour son aide et son implication pour la réalisation de ces travaux. En ce qui concerne, la partie eau potable le montant des travaux s'élève à 159 600 Euros, le Syndicat n'a perçu aucune subvention.

### **Une pluviométrie très contrastée,**

Pour l'année 2024, il est tombé 1845 mm d'eau au M2 ce qui représente une pluviométrie importante permettant ainsi d'obtenir une stabilité de nos ressources en eau, cependant, il faut rester vigilant car nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle sécheresse ...

Nous avons connu en six mois de temps les extrêmes : un niveau très bas et ensuite un niveau très haut.

A l'heure actuelle les captages ont repris un niveau acceptable mais restons vigilants ...

### **Le Syndicat des Eaux, son effectif et son organisation :**

Notre effectif pour l'année 2024 demeure inchangé, il est constitué :

- d'un Président : Laurent MERGEY ;
- d'une Secrétaire Administrative et comptable : Céline RIO ;
- d'un Responsable du service technique : Noël MOUNIER ;
- et de deux Agents techniques : Pierre MAZUBERT et Sébastien BEL.

### **Le Syndicat des eaux en quelques chiffres,**

Pour information le Syndicat des Eaux de la Région de Perpezac-le-Noir consomme pour l'ensemble des communes entre 700 et 800 M3 jour en moyenne, pour atteindre des « pics » de 1200 M3 jour en été.

La station de traitement a produit pour l'année 2023, 274 686 m3 et nous en avons distribué 237 940 m3 soit un rendement de 86,6%, (ce rendement est très correct, malgré un réseau vieillissant).

La consistance de nos installations de 2024 demeure inchangée, environ 200 kms de canalisations, deux réservoirs, le Château d'eau de Perpezac le Noir et le réservoir enterré de Saint-Bonnet l'Enfantier : tous deux ont une capacité de 300 M3 et ils alimentent la totalité de nos abonnés.





## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE PERPEZAC LE NOIR**

### **Petit rappel ...**

Notre Syndicat des Eaux ne chlore pas l'eau potable. Nous avons une station de traitement qui traite l'eau brute, (eau issue des captages et forages) par des UV (ultra-violet). Ce sont des lampes puissantes qui détruisent les bactéries, ensuite cette eau traitée est distribuée dans les réservoirs du château d'eau de Perpezac Le Noir et de de Saint Bonnet l'Enfantier pour être distribuée aux abonnés.

### **Consistances de nos installations pour l'eau potable,**

Les sources appelées « captages » sont situées sur les communes de Perpezac-le-Noir et Saint-Pardoux l'Ortigier. Et les forages sont situés sur les communes de St Pardoux L'Ortigier et Saint Bonnet L'Enfantier.

### **Performance et objectifs de notre Syndicat pour les années à venir :**

- remplacer en priorité les canalisations en PVC dans les endroits soumis au risque le plus élevé ;
- intensifier les mesures de détection de fuite et les travaux de remplacement des canalisations fuyardes ;
- renouveler les compteurs de plus de 15 ans d'âge (arrêté ministériel du 6 mars 2007) ;
- continuer la mise en service de la radio-relève et de la télé-relève pour les compteurs de sectorisation et les compteurs des abonnés ;
- l'eau produite distribuée est de bonne qualité (voir les différents contrôles de l'ARS), mais il faut rester très vigilant concernant la détection de nouveaux métabolites provenant de la dégradation des pesticides. Le traitement et le suivi de la qualité de L'eau sont donc requis.

### **Situation financière**

La situation financière de notre Syndicat demeure saine et le niveau de sa capacité d'autofinancement est en rapport avec son programme de fin 2026, nous ferons le point l'année prochaine avec les communes entrantes. Les mesures de protection de la ressource en eau potable ne devraient pas entraîner, à moyen terme, de dégradation de ses équilibres financiers.

***En tant que Président, mon objectif est d'assurer la pérennité du syndicat. Maintenir comme les années précédentes, un service efficace et rapide aux usagers avec la qualité et la quantité d'eau potable.***

***Je tiens surtout à remercier et à féliciter le personnel du Syndicat, pour son implication, sa disponibilité et le sérieux qu'il apporte à son travail du quotidien 7 jours sur 7 et sur 365 jours.***

***Un grand bravo et un grand merci ...***

Président du Syndicat des Eaux de la Région de Perpezac Le Noir

M Laurent MERGEY





# ASSOCIATIONS

## Les associations de la commune :

Associations	Président	Tél.	E-mail
Amicale de beloteurs	René Mounier	06 76 57 56 89	-
Anciens combattants	Marinette Mounier	05 55 84 53 14	-
APE Assoc. des Parents d'élèves	Sandrine Risacher	06 67 05 72 83	apesadroc@outlook.fr
Entente bouliste du plateau	Gérard Risacher	06 86 81 58 08	wall.ger@hotmail.fr
Entente foot Perpezac-Sadroc	Fanny Besse Dorian Masdupuy	06 32 10 44 12 06 60 87 09 11	ententeperpezac-sadroc@gmail.com
FNACA	Robert Bordas	06 37 41 36 73	rene.farge@neuf.fr
Foyer Rural et Festif	Patricia Bordas	06 88 68 54 51	frfsadroc@gmail.com
Société de chasse	Laurent Farges	06 70 63 42 88	-
Tennis Club de Sadroc	Patrice Marcou	06 60 88 34 85	jugebricout@orange.fr
Familles Rurales (Gym)	Isabelle Baudry	06 86 78 37 16	-
FSS	Serge Vidalie	06 23 81 76 35	serge.vidalie@sfr.fr

## L'Association des Parents d'Elèves - Article de l'APE

L'APE (Association des Parents d'Elèves) permet de financer en partie les activités pédagogiques des écoles du RPI (intervenant musique, cinéma, théâtre, voyages scolaires etc....).



Cette année scolaire a été riche en événements organisés par l'Association des Parents d'Elèves (APE).

Nous avons organisé le 9 Novembre 2024 une **Soirée Zumba Fluo** avec le professeur Cédric YHUEL ! Une réussite avec 71 inscrits dont 10 enfants. Une soirée dynamique et colorée de Zumba fluo où tout le monde est venu briller de mille feux pour se dépenser dans une ambiance festive et lumineuse.

Nous avons également été présents lors du Magnifique **Marché de Noël** à Sadroc qui a permis à tous de plonger dans la magie de Noël en visitant notre stand de décorations uniques. L'occasion parfaite pour préparer les fêtes tout en soutenant notre école.

Le Samedi 5 Avril à la salle des fêtes d'Estivaux a eu lieu **le loto de l'APE**, un moment de convivialité et de suspense ! Une soirée pleine de surprises avec de nombreux lots qui ont fait le plaisir des petits et des grands.



Nous espérons organiser en Juin une **Kermesse pour les enfants du R.P.I.**, la date reste à confirmer ! Nous reviendrons rapidement vers vous !

Nous comptons sur votre présence et votre soutien pour faire des futurs événements, de grands succès. Merci à tous pour votre engagement et votre participation.

Nous tenons à remercier la mairie pour son soutien et tous les membres actifs et bénévoles.

Nous rappelons à tous les parents d'élèves que votre aide est précieuse, n'hésitez pas à rejoindre l'association ou vous libérer quelques heures pour les manifestations.



## ASSOCIATIONS

### **Amicale des beloteurs** - Article de René Mounier

Nous avons organisé l'assemblée générale le dimanche 2 mars 2025 à la salle des fêtes suivie du traditionnel repas annuel préparé et servi par la maison Lage d'Uzerche. 40 convives étaient présentes. Monsieur le maire Stéphane Bruxelles et madame Eliette Vignal, première adjointe, nous ont honorés de leur présence. Satisfaction de tous. Il est à noter les élections de mesdames Huguette Vitry et Yvette Roucou en tant que membres du bureau en remplacement de mesdames Pierrette Bonnie et Colette Redondin, démissionnaires.



Les tournois de l'amitié continuent, le dernier jeu était joué à Lanteuil. Sadroc reste troisième au classement général sur 11 clubs participants.

Par son effectif, l'amicale des beloteurs se porte bien même si nous avons des malades. Elle compte à ce jour 52 adhérents. En effet, nous avons accueilli entre 2023 et 2024, 21 nouveaux venus de divers horizons. Bienvenue à tous.

Je tiens à remercier la municipalité pour le changement des tables de la salle de jeu. Les anciennes étaient trop lourdes pour les anciens que nous sommes.

### **Les anciens combattants** - Article de Marinette Mounier

8 mai 1945, voici 80 ans que finissait la guerre. Toutes les cloches sonnaient. On ne verrait plus les patrouilles d'allemands qui nous faisaient si peur. Les prisonniers allaient revenir. Finis le couvre feu, les cartes d'alimentation, le marché noir, les pénuries pour tout.

L'été, des défilés des jeunes furent organisés, les filles étaient habillées en bleu, blanc, rouge. C'était la fête, six ans de leur jeunesse étaient perdus.

Les noms des victimes ont été gravés sur les monuments aux morts et de nombreuses stèles ont été édifiées ; au Malpas, celle pour Léon Mounié.

Perpétuons le souvenir en souhaitant ne plus subir de tels drames. Venez nombreux le 8 mai au monument aux morts pour honorer ceux qui y sont inscrits et le 7 juin au Malpas.



### **Amicale des anciens du Foyer Sportif Sadroicois : FSS**

Une jeune association est née sur la commune de SADROC le 12 mars 2025,

L'objectif est de recréer du lien entre les différentes générations qui ont fait partie de la vie du club de football local de 1972 à 1998, avec l'organisation d'événements .

Dans les meilleures années le FSS pouvait compter sur 3 équipes seniors plus des équipes de jeunes ainsi qu'une équipe de dirigeants .

Premier événement le samedi 14 juin 2025 avec une journée à l'Etang des Faures pour les anciens joueurs et dirigeants du FSS.

Membres du bureau:

Co-présidents : Christophe Geneste et Serge Vidalie

Présidents d'honneur : Jean Marc Chauzu et Jacques Geneste

Secrétaire : Pierre Salesse

Secrétaire adjoint : Eric Pons

Trésorier : Serge Mounier

Trésorier adjoint : François Bert





## ASSOCIATIONS

### **Familles Rurales** - Article de Isabelle BAUDRY

Que vous soyez attirés par la musique, l'art culinaire ou floral, le sport, ou les escapades culturelles, nous vous proposons une offre variée d'ateliers qui favorisent le lien social, le bien-être, et le développement personnel.

#### Atelier Chorale : « Ça Nous Chante »

Lieu : Perpezac-le-Noir, salle polyvalente  
Horaire : Tous les jeudis de 18h30 à 19h30, sauf pendant les vacances scolaires  
Intervenant : Julien Proulhac  
Responsables : Anne-Marie Cessac et Jacques Druart



Venez chanter avec nous et profitez de ce moment convivial pour partager votre passion pour la musique. Que vous soyez débutant ou confirmé, la chorale est ouverte à tous !

#### Atelier Cuisine

Lieu : Allasac  
Horaire : Le troisième mercredi de chaque mois, de 9h à 13h  
Intervenante : Christiane Begnis  
Responsable : Max Chavagnac



Développez vos talents culinaires et découvrez de nouvelles recettes à préparer et à partager en famille ou entre amis. Un atelier pour apprendre, échanger, et se régaler !

#### Ateliers de Gymnastique

Gym Douce – Un moment pour se relaxer et se recentrer.

Lieu : Sadroc  
Horaire : Tous les mardis de 11h à 12h  
Intervenante : Catherine Vidal  
Responsable : Bernadette Chauffour



Gym Tonique – Pour dépenser de l'énergie et renforcer son endurance.

Lieu : Sadroc  
Horaire : Tous les mercredis de 19h30 à 20h30  
Intervenante : Florence Michel  
Responsable : Eliette Vignal





## ASSOCIATIONS

### **Familles Rurales** - Article de Isabelle BAUDRY

<p><u>Gym d'entretien</u> – Une séance hebdomadaire pour rester en forme. Lieu : Perpezac-le-Noir Horaire : Tous les mardis de 10h30 à 11h30 Intervenante : Marie-Claire Deyzac Responsable : Nicole Piron</p>	
<p>Nos ateliers sont encadrés par des professionnels du sport, garantissant un accompagnement adapté à chaque participant, quel que soit son niveau.</p>	
<p><u>Atelier Théâtre</u> Lieu : St Pardoux l'Ortigier, salle polyvalente Horaire : Tous les mardis Intervenante : Nathalie Lapeyronie Responsable : Michel Bardon</p>	
<p>Exprimez-vous, libérez votre créativité, et découvrez le plaisir du jeu scénique</p>	
<p><u>Atelier Art Floral</u> Lieu : St Pardoux l'Ortigier, salle polyvalente Horaire : À 14h30, selon les dates ci-dessous : Dates : 24 octobre, 28 novembre, 12 décembre, 23 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 22 mai, 26 juin Intervenante : Monique Blanc Responsable : Marie-France Loche</p>	
<p>Apprenez l'art de composer des bouquets et des arrangements floraux pour embellir votre intérieur et laisser libre cours à votre créativité.</p>	
<p><u>Séjour Culturel</u> : Escapade en Aragon Destination : Aragon, terre seigneuriale (Espagne) Dates : Du mercredi 28 mai au dimanche 1er juin 2025 Informations et réservations : Max Chavagnac</p>	
<p>Une escapade pour découvrir le patrimoine de la région d'Aragon, avec des visites culturelles.</p>	
<p>Retrouvez toutes les informations de l'association et des ateliers sur notre blog</p>	<p><a href="https://famillesruralesduplateau.fr">https://famillesruralesduplateau.fr</a></p>



## ASSOCIATIONS

### Foyer rural et festif- Article de Patricia Bordas

C'est par une belle après-midi d'hiver, bien ensoleillée que s'est tenue la deuxième édition de notre marché de Noël ; ce dernier s'est tenu le samedi 30 novembre et ce fut comme l'an passé une très belle réussite.

Une place magnifiquement décorée, illuminée de mille petites lumières et revêtue de son manteau rouge. Une quarantaine d'exposants ont participé à ce marché gourmand et créatif : vin chaud, bière de Noël, chocolat chaud, crêpes, gaufres, miel, tartiflettes, croustiflettes, décorations artisanales et produits locaux. Des animations : lancer de hâche, pêche aux cadeaux, maquillage pour enfants, histoires contées par les bénévoles de la bibliothèque, pendant que dans le hall de la mairie des auteurs dédicaçaient leurs livres.

Vers 18H30, le moment tant attendu par petits et grands, fut encore une fois très remarqué ; l'arrivée du Père Noël, en effet ce dernier est descendu en tyrolienne avec rennes et traîneau illuminés depuis le clocher de l'église jusque dans la cour de l'école, sous le regard émerveillé des enfants. Remercions encore l'ingéniosité de nos bénévoles pour cette mise en scène et vivement le 29 novembre prochain.

Le 1er février, notre association a tenu son assemblée générale ; après la présentation du rapport moral, du rapport d'activités, du rapport financier, ce dernier fait état d'un léger déficit, dû à des manifestations aux budgets de plus en plus conséquents. Rien d'alarmant. Le bureau étant démissionnaire en totalité, nous avons procédé à l'élection d'un nouveau bureau, composé comme suit :

Secrétaire : Jean-Luc BOIN ; Secrétaire Adjointe : Amandine LLAURO  
Trésorier : Jean-Baptiste PEJOINE ; Trésorier Adjoint : Jean-Rémi DELMAS  
Vice-Président : Gérard RISACHER ; Vice-Présidente : Nadine VIDALIE  
Présidente : Patricia BORDAS



Pour donner suite à cette assemblée générale le calendrier pour 2025 a été dévoilé, voici les dates à retenir :

- 13 avril : 18ème édition de la Randonnée des Fours et des Moulins
- 28 juin : 3ème descente de caisses à savon
- 2 et 3 août : fête votive
- 29 novembre : marché de Noël

Et nous voici le 13 avril, pour la 18ème édition de la Randonnée des Fours et des Moulins ; malgré nos doutes et une météo très capricieuse, dans la nuit il était tombé 7 mm d'eau, au réveil le temps semblait jouer en notre faveur. C'est donc sous un ciel en demi-teinte que 583 randonneurs (460 marcheurs et 123 vététistes) se sont élancés sur les circuits soigneusement balisés et agrémentés de points de ravitaillement tout au long des parcours. Et même si la fréquentation était de moitié par rapport aux années précédentes, cette édition restera une belle réussite. Remercions l'ensemble des bénévoles, baliseurs, boulangers, cuisiniers, serveuses, barmans, débaliseurs, propriétaires terriens, pour leur énergie et leur dévouement ; car sans eux rien ne serait possible. Sur cette édition une demi-douzaine de bénévoles a voulu s'essayer à la fabrication du pain ; parrainés par un de nos aînés, ils ont été très studieux, parfois dissipés, mais pour une première ce fut une réussite. Encore une fois merci à toutes et tous.

Prochain rendez-vous le 28 juin pour la troisième édition de la descente de caisses à savon, en espérant qu'elle soit moins arrosée que les précédentes. A cette occasion le Foyer Rural organisera une collecte afin d'aider un de nos jeunes bénévoles, Lohan T, qui vient de s'engager sur le 4L TROPHY (rallye raid étudiant à vocation humanitaire) qui partira le 18 février 2026 de Biarritz pour rejoindre le 1er mars 2026 Marrakech. Cet événement a pour but de venir en aide aux populations les plus démunies du Maroc. Pour cela il doit collecter des fournitures scolaires, sportives, informatiques pour l'association caritative « enfants du désert ». Donc si vous avez des vêtements de sport trop petits pour vos enfants, trousse, cartable, crayons, peinture, cahier de dessin, toutes fournitures scolaires etc..... Pensez à venir les déposer le 28 juin à la Maleyrie et passer un moment avec nous.

Vous pouvez aussi faire un don pour aider Lohan à finaliser son projet à :

<https://helloasso.com/associations/lo-to-car/formulaires/1>

J'aimerais aussi faire un petit clin d'œil aux enfants de CM1 et CM2 rentrés deux jours plus tôt de leur classe découverte sur l'île d'Oléron et qui n'ont pas hésité à remonter sur leur vélo pour arpenter les chemins de la commune et remercier les personnes qui les ont encadrés, belle initiative à renouveler.



## ASSOCIATIONS

### Entente Footballistique Perpezac Sadroc - Article de Philippe Besse

Faisant suite à notre dernier article de fin d'année, nous revenons vers vous pour vous apporter des nouvelles de notre association sportive.

Tout va bien pour nos couleurs « Perpe-sadrocoises », les séniors sont en tête de leurs championnats respectifs et l'équipe B toujours en lice en « challenge des réserves », nous attendons le doublé pour couronner cette magnifique saison gérée parfaitement par tous les dirigeants et toutes les bénévoles. Quelques perturbations que ce soit au niveau de l'équipe féminine en début de saison bien remis en ordre de marche pour l'année 2025 par un nouveau coach, mais aussi au niveau des vétérans dont l'effectif évolue au gré des semaines compliquées au niveau du temps notamment.

Toutes les équipes de jeunes sont également bien représentées et bien accompagnées par leurs dirigeants et bénévoles.

La santé financière est bonne, notamment avec l'organisation des manifestations telles que le repas « REGALADE » : entrecôte/frites à Perpezac, le 1er tournoi de belote à Sadroc, et à venir le concours de pétanque à Sadroc et le traditionnel tournoi de sixte début juillet à Perpezac.

Le seul point noir de cette saison est le vol commis à Perpezac de nos stocks de repas, boissons, ballons, matériels, etc., mais au-delà de l'impact financier géré par nos dirigeants et notre assurance, le fait est de se sentir, dans nos petites communes en insécurité.

En effet, ces mots d'insécurité, d'incivilité, d'irrespect deviennent de plus en plus récurrents dans nos informations mais le fait d'être ensemble pour une même cause de partage permet d'atténuer un tant soit peu ces fléaux.

Bonne fin de saison et vive le sport.



### Association tennis - Article de Aurélie MARCOU

Le Tennis Club de Sadroc reste toujours avec son effectif restreint.

Malgré tout, le club continue à vivre.

L'équipe commence son 4ème championnat de l'année : le LNA Seniors.

Notre tournoi annuel se déroulera le 1er week-end de juillet 2025 et sera ouvert à tout le monde.

L'école de tennis se tient toujours le samedi après-midi avec Mr Godoffe Alain.

La bonne ambiance et la convivialité au sein du club espèrent attirer de nouvelles recrues.

Vous pouvez vous renseigner auprès des dirigeants.

[Mr Marcou Patrice Président \(06.50.48.30.29\)](tel:06.50.48.30.29)



## ASSOCIATIONS

### Lo-To'Car : Un Défi Solidaire pour le 4L Trophy 2026

#### **Un projet ambitieux porté par des jeunes de notre commune.**

Je m'appelle Lohan et, avec mon cousin, nous avons décidé de nous lancer dans une aventure humaine et solidaire hors du commun : le 4L Trophy 2026. Cette course d'orientation en Renault 4L, réservée aux étudiants, nous emmènera de la France jusqu'au Maroc, en passant par l'Espagne. Mais au-delà du défi sportif et mécanique, c'est surtout une aventure solidaire puisque l'objectif est d'acheminer du matériel scolaire et des dons aux enfants les plus démunis du Maroc.



#### **Une association pour concrétiser notre projet**

Pour structurer notre aventure, nous avons créé l'association Lo-To'Car. Celle-ci nous permet de récolter des fonds et de mobiliser des partenaires afin de financer la préparation de notre véhicule, l'inscription à l'événement et les dons que nous apporterons. Aujourd'hui, plusieurs entreprises locales nous soutiennent déjà ainsi que la municipalité, mais nous avons encore du chemin à parcourir avant d'être prêts à prendre le départ en février 2026.

#### **Un appel à la solidarité locale**

Notre projet repose avant tout sur l'entraide et la solidarité. Nous cherchons encore des sponsors et des partenaires prêts à nous accompagner dans cette aventure. Chaque contribution, qu'elle soit financière, matérielle ou logistique, nous rapproche un peu plus de notre objectif. Nous remercions déjà toutes les personnes et entreprises qui nous soutiennent et espérons embarquer encore plus de monde avec nous dans cette belle aventure.

#### **Suivez notre aventure et contactez-nous !**

Nous partageons régulièrement nos avancées sur notre projet, que ce soit sur les préparatifs du véhicule, la recherche de sponsors ou encore les actions solidaires mises en place.

➔ Facebook : Lo-To'Car 4L Trophy

➔ Instagram : lo.to.car\_4ltrophy\_2026

📞 Contact : 06.17.65.44.99

Nous serions ravis d'échanger avec les habitants de notre commune et d'inspirer d'autres jeunes à se lancer dans des projets audacieux.

**En route pour le 4L Trophy 2026 ! 🚗☁️**



# DE TOUT ... UN PEU

## Recensement

**Bientôt 16 ans ?**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT !**

**Pour qui ?**  
Tous les Français âgés de 16 ans

**C'est obligatoire !**

**Pourquoi ?**  
Grâce au recensement :  
• inscription d'office sur les listes électorales  
• convocation en JDC  
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens  
• possibilité de passer le permis de conduire

**Comment ?**  
Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Toutes les informations ici

## Rappel des heures de tonte pour le printemps

Avec l'arrivée des beaux jours et les besoins légitimes d'entretien des extérieurs, il est rappelé que les tontes de pelouses, travaux de bricolage ou jardinage bruyants doivent s'effectuer les jours ordinaires de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**, les **samedis de 9h à 12h** et de **15h à 19h**, les **dimanches et jours fériés de 10h à 12h** uniquement.

## Brûlage des déchets verts

Désormais, les déchets verts, qu'ils soient produits par des ménages ou des collectivités territoriales sont assimilés à des déchets ménagers. Leur brûlage est donc interdit. Aucune dérogation n'est possible.

Une brochure explicative est disponible en mairie ou sur le site de la commune, elle donne toutes les informations nécessaires afin de se conformer à cette réglementation.

## Animaux errants

La divagation d'animaux sur la voie publique et chez le voisinage est interdite par le Code Général des Collectivités Territoriales. La Gendarmerie peut dresser en l'état un procès-verbal et les animaux errants peuvent être amenés en fourrière à Brive. (amende de 38 à 15 000 €)

## Don du sang

L'Établissement Français du Sang sera présent sur Donzenac pour récolter vos dons aux dates et lieux suivants de 15h30 à 19h :

- Mardi 08 juillet 2025 au gymnase
- Vendredi 12 septembre 2025 au gymnase
- Vendredi 14 novembre 2025 à la salle Simone Chevalier



L'ESF a toujours besoin de vous, les réserves sont faibles. Tout don est important ! Il est conseillé de réserver sur le site [resadon.fr](http://resadon.fr) mais vous serez également accueillis sans rendez-vous.

Ces informations sont données sous réserve de modification.

## Ouverture de la pêche à l'étang des Faures

Ouverture de la pêche le 5 avril à l'étang des Faures par une belle journée de printemps. Les cartes de pêche sont en vente à la mairie ou à l'épicerie. Les contrôles des cartes et des prises sont assurés par les conseillers municipaux et un garde-pêche officiel. Bonne saison à toutes et à tous

## Comice Agricole

L'assemblée générale du comice agricole s'est tenue à Donzenac. Très bon bilan du comice qui s'est tenu à Sadroc en 2024 et organisation du prochain comice qui se tiendra le 2 août à Donzenac.



## Déplacement du défibrillateur

Le défibrillateur a été déplacé de l'école à la mairie.





## LA VIE DE LA COMMUNE EN IMAGES



**Cérémonie du 11 novembre**



**Marché de Noël**



**La neige sur Sadroc**



**Repas burgers à la cantine**



**Lecture contée déguisée**



**Four en fonctionnement pour un ravitaillement de la randonnée des fours et des moulins**